

Licences WiMax : zones géographiques d'attributions (2007).

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a publié l'attribution des licences WiMax pour la France, le département d'outre-mer de la Guyane et la collectivité territoriale de Mayotte.

35 sociétés ou organismes ont été attributaires de ce marché en terme d'accès et de TM.

En plus de la société Iliad, se partageront ce précieux "gâteau plein de promesses", essentiellement les groupes Bolloré Télécom, HDRR (Bouygues), Maxtel (Altitude Telecom) et la Société du Haut Débit (Neuf Cegetel, SFR Canal+). Concernant les organismes publics, nous trouvons la collectivité territoriale de Corse, les Conseils généraux d'Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne et du Poitou-Charentes. Pour la Guyane c'est France Télécom et Guyatel ont été attributaires.

Pour Mayotte, France Télécom avec Guétali Haut Débit et STOI Internet.

Coté finances, l'ARCEP génère beaucoup de vagues pour rien car ce ne seront que des brouilles qu'engrangerà l'État qui ne devrait encaisser au total que 125 millions d'Euros environ avec en sus globalement une redevance annuelle de 1,6 million d'euros ce qui fait sourire certains et surtout grincer les dents à d'autres.

